



Expertise de mon véhicule, que faire?

Par **bernard**, le **14/10/2008** à **16:14**

j'ai eu un accident non responsable, mon véhicule a été expertisé, il est passé en épave avec une valeur de 500 euros. Sois je vends mon véhicule à mon assurance mais combien je serais indemnisé. Sois je conserve mon véhicule dans l'état, sur le formulaire il est écrit : votre indemnisation s'effectuera par différence des valeurs dans la limite de votre droit à l'indemnisation (valeur du véhicule avant l'accident moins valeur du véhicule après l'accident) je ne comprend pas cette phrase car je ne sais pas combien valais mon véhicule avant cet accident sachant qu'il a plus de 20 ans. Merci de me répondre car je ne sais pas quoi faire.